L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien... [illegible] ...trois fois par semaine, $10 ... payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 1er OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ELECTION.

Tableau des voix données pendant les trois jours de l'élection spéciale pour nommer un représentant.

	1er jour	2e jour	3e jour	total.
1ère. Municip.	241	193	186	622
2de. do	254	192	179	625
3me. do	117	99	101	317
	613	481	466	1,565

Il est impossible de savoir quel est le candidat élu: chacun donne la victoire à son candidat. On ne doit pas trouver étonnant que le résultat soit incertain si l'on considère que deux whigs ont couru contre un seul vanocrate et qui plus est contre un homme très populaire et méritant sa popularité à tous égards.

Hier nous disions qu'aucun des faits principaux avancés par M. Ewing n'ayant été contredits ni par le président ou son organe, ni par M. Webster, il s'en suivait que ces faits demeuraient établis, incontestablement établis. Mais voici venir M. Geo. E. Badger, ex-secrétaire de la marine, qui confirme encore tout ce que son collègue M. Ewing avait avancé. Voici une traduction de sa lettre:

"A Messieurs les Editeurs du *National Intelligencer.*

"Je crois convenable de rendre compte publiquement de quelques unes des raisons qui ont motivé ma démission, le 11 du courant, de la place de secrétaire de la marine, et pour cela je sollicite une petite place dans votre journal.

"A la réunion du cabinet tenue le 18 août dernier (l'avocat général et le directeur général des Postes étant absents) au sujet d'une banque de change fut introduit par le Président lui-même et soigneusement examiné. Je ne me propose pas maintenant d'entrer dans les détails de ce qui se passa à la réunion. Il suffira de dire qu'il a été alors formellement établi et entendu qu'une institution de ce genre était approuvée par le Président et considérée par lui comme exempte d'objections constitutionnelles; qu'il désirait (si le congrès jugeait à propos de s'occuper de cet objet pendant la session) qu'une institution de cette nature fut adoptée par le corps législatif et que les membres de son cabinet l'aidassent à obtenir ce résultat, que MM. Webster et Ewing furent particulièrement priés par le Président de se mettre en rapport sur ce sujet avec certains membres du congrès. L'institution dont il s'agissait alors devait être placée dans le district de Columbie, autorisée à établir des agences dans les Etats et territoires avec pouvoir d'opérer sur lettres de change entre les Etats Unis et les pays étrangers, et sur lettres de change tirées d'un Etat ou territoire sur un autre Etat ou territoire, et l'exercice de ce pouvoir ne devait pas dépendre du consentement formel ou tacite des Etats où les branches pourraient être établies.

"En conséquence de ce qui se passa à ce meeting, je fis tous mes efforts auprès des membres du congrès avec qui j'avais des relations pour les engager à adopter ce bill, les assurant qu'il ne manquerait pas qu'il ne reçut l'approbation du Président.

"Ainsi que le public le sait, le bill fut adopté et repoussé par un veto. Maintenant, si le Président, postérieurement à la réunion du 18 août, avait changé d'avis sur la constitutionnalité du pouvoir du congrès et en était venu à repousser ce qu'il avait admis dans cette réunion (ce qui est l'interprétation la plus favorable qu'on puisse donner à sa conduite) il était à mon avis, de son devoir de faire connaître ce changement d'opinion aux personnes y concernées, de leur avoir fait des excuses pour la position désagréable où il les avait mises, ou au moins il aurait dû adoucir, par une explication pleine et entière de ses motifs, son veto sur une mesure au succès de laquelle ces personnes avaient contribué à sa sollicitation. Mais le Président n'a rien fait de tout cela. Jamais, depuis le moment où je sortis du conseil, le 18 août, il n'a à ma connaissance ouvert la bouche sur ce sujet. Ce ne fut que par les journaux, par des oui dire, par la rumeur publique, que j'appris qu'il avait douté de la constitutionnalité de l'institution projetée en assurant de la manière la plus positive qu'il n'approuverait jamais une mesure que je savais être suggérée par lui même et qui avait été présentée au congrès sur ses propres instances. Cependant il était toujours au pouvoir du Président, au moyen d'un exposé de faits convenable inséré dans le message de veto, de suppléer à ces omissions ou de réparer jusqu'à un certain point sa négligence première, mais à la lecture du message il se trouva que loin d'avouer franchement qu'il avait été d'abord en faveur du bill et avait eu l'intention de lui donner sa sanction, mais qu'il avait été amené par des réflexions ultérieures à changer d'avis, il [illegible] le sujet sous un autre point de vue, il a traité la mesure comme entièrement opposée avec les opinions précédemment exposées et qu'on n'avait pas cru [illegible] poser un seul instant qu'il pût [illegible].

"Que cette conduite du Président soit susceptible d'une défense juste ou d'une excuse raisonnable c'est ce qu'il est inutile de rechercher quant à présent, je n'ai pas entendu énoncer, et je ne saurais imaginer aucun motif pour l'une ou l'autre de ces deux choses. J'ignore si une explication a été donnée à quelques unes des personnes concernées, mais aucune ne m'a été donnée à moi, et tout en m'abstenant de faire les remarques que cette affaire inspire, je déclare que, dans ma conviction, cette conduite du Président, demeurant sans défense, excuse ou explication connues, donnait (alors même qu'il n'y aurait pas eu d'autres motifs) une raison suffisante pour sortir du cabinet sans délai.

"Il est à peine nécessaire de dire que je n'ai point supposé et que je ne suppose point qu'une simple différence d'opinion entre le Président et son cabinet, soit quant à la constitutionnalité, soit quant à la convenance d'une banque, doive mettre un obstacle invincible à la coopération franche et cordiale entre eux quant à la direction générale de l'administration; c'est pourquoi tout en déplorant le veto du premier bill, je ne crus pas pouvoir, par cela seul, résigner ma place. Mais les faits relatifs à l'élaboration et à la désapprobation du dernier bill, ont entièrement changé l'aspect des choses, ce dernier événement étant probablement sans exemple dans l'histoire de nos cabinets, et offrant pour ne rien dire de plus une mesure [illegible] et le moment d'après, repoussée, des efforts commandés, et ensuite désavoués, des services demandés et bientôt traités avec mépris. Un tel cas exigeait, dans mon opinion, et après la plus sérieuse considération, que les relations officielles qui existaient entre le Président et moi cessassent immédiatement.

GEO. E. BADGER.
Washington 18 septembre 1841.

Le Conseil de la troisième municipalité ayant refusé d'allouer les sommes réclamées à titre de secours par la société de bienfaisance connue sous le nom de *Howard Association*, celle-ci a pris la résolution de ne plus admettre à l'avenir les malades indigens de la troisième municipalité.

Société de Bienfaisance.—De nombreuses souscriptions ont mis cette société à même d'accomplir dignement jusqu'à ce jour la tâche qu'elle a entreprise; mais ces souscriptions s'épuisent, et la maladie continue. Il faut que la générosité des citoyens ne se ralentisse pas. Ceux auxquels la contribution en argent ne conviendrait pas, doivent se rappeler que dans une infirmerie on a besoin d'une foule de provisions et que la société est toute disposée à accepter les contributions en nature. ce ne sont pas d'ailleurs les moins utiles ni les moins nécessaires. Nous faisons cet appel d'autant plus volontiers que l'infirmerie de la Société de Bienfaisance, grâce à l'habileté et aux soins des médecins qui y sont attachés, grâce au zèle des commissaires et de leurs subordonnés, a déjà rendu de vrais services à la population pauvre. Sur vingt-sept malades qui y avaient été reçus, on en comptait hier douze guéris, tandis que sept seulement avaient succombé; et presque tous ces derniers étaient arrivés dans un état presque désespéré. Quant aux huit qui restaient encore, la plupart étaient en bonne voie de guérison.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	22	sur lesquelles 16 de fièvre jaune
Sorties	3	toutes de fièvre jaune.
Décès	11	" "
Patients à l'hôpital	334.	

ETAT SANITAIRE DE LA VILLE.

Le nombre des enterrements rapportés par le bureau de santé pour les 24 heures expirant hier soir à 6 heures est de 29 sur lesquels 26 sont de fièvre jaune.

Le tableau ci dessous contient les différentes inhumations dans les cimetières suivants:

Potter's Field	[illegible] dont	20	fièvre jaune,
St Patrick,	1	2	do
Catholique,	4	0	do
Cyprès [illegible],	4	3	do
Protestants	1	1	do
	29	26	

L'ex-secrétaire de la guerre, Bell, a également écrit à l'éditeur du "National Intelligencer" relativement à sa démission une lettre qui devait paraître le 22 septembre.

McLeod.—Les journaux de Toronto disent qu'on s'occupe activement de réunir des témoignages pour prouver un alibi dans l'affaire de McLeod.

Newton Cannon, ex-gouverneur du Tennessee est mort à Nashville le 18 septembre.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Arrivée du Caledonia.

La ligne Cunard maintient toujours sa supériorité: tandis que le *Great Western* dont la marche est reconnue supérieure, faisait la traversée de Bristol à New-York en quinze jours, le *Caledonia*, parti le 4 de Liverpool, arrivait à Boston en treize jours et demi. Ce dernier navire nous a apporté des documens qui nous ont servi à compléter les nouvelles publiées hier, nous avons encore cette fois de grandes obligations à la correspondance du *Courrier des Etats-Unis.*

ANGLETERRE.

Londres, 3 septembre. Le parlement est ajourné à lundi, 6 courant, et ce temps de repos est consacré à tous les pourparlers que nécessite l'organisation d'un nouveau ministère. Sir Robert Peel paraît avoir réussi à composer son cabinet et voici ce que dit à ce sujet le Times du 3 courant:

"Nous pouvons donner comme authentique, la liste suivante du nouveau ministère que Sir Robert Peel vient de soumettre à l'approbation de S. M. Nous avions été mal informés en assignant au duc de Wellington la présidence du conseil. Le noble duc ne veut pas cependant retirer à ses amis l'appui de son grand nom et avec cette absence d'intérêt personnel par laquelle il s'est toujours fait remarquer, il consent à occuper un siège dans le cabinet, mais sans avoir un poste particulier et par conséquent sans toucher aucune espèce d'émolumens.

Sir Robert Peel, premier Lord de la Trésorerie.
H. Goulburn, Chancelier de l'Echiquier.
Lord Wharncliffe, Président du Conseil.
Lord Lyndhurst, grand Chancelier.
Duc de Buckingham, garde des sceaux.
Comte d'Aberdeen, secrétaire des affaires étrangères.
Lord Stanley, secrétaire des colonies.
Sir James Graham, secrétaire de l'intérieur.
Duc de Wellington ministre sans portefeuille.
Lord Ellenborough, président du bureau de contrôle (finances.)
Comte de Haddington, premier lord de l'amirauté.
Comte de Ripon, président du bureau de commerce.
Sir F. Pollock, avoc.-général.
Sir W. Follet, solliciteur-général.
Lord Lowther, directeur-général des postes.
Sir H. Hardinge, secrétaire de la guerre.
Sir E. Knatchbull, payeur-général.
Earl Grey, lord lieutenant d'Irlande.
Lord Elliott, secrétaire pour l'Irlande.
W. E. Gladstone, vice-président du bureau du commerce.

"Les autres choix ne sont pas encore entièrement déterminés, mais sans aucun doute des postes sont réservés aux nobles personnages suivans: Lord Mahon, lord Liverpool, lord G. Somerset, comte de Chesterfield, lord F. Egerton, sir G. Clerk, sir W. Rae, sir E. Sugden, &c.

"Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que son altesse royale le Prince Albert, de concert avec Sa Majesté, a montré un sincère désir de se conformer religieusement à l'esprit de la constitution et de donner à sir Robert Peel toute facilité pour la formation de son cabinet. La réception faite à l'honorable baronnet par sa Majesté, a été des plus aimables. La reine a déclaré à sir Robert Peel qu'elle accorderait la plus entière confiance à son administration, dans la ferme conviction que toutes les mesures qui seront présentées au Parlement tendront à garantir la dignité de la couronne, à conserver les institutions du pays et à augmenter le bonheur et la prospérité de la nation."

Dans un paragraphe écrit quelques heures plus tard, le *Times* annonce que le comte de Jersey a été nommé grand-maître, et lord Liverpool, maître d'hôtel de la maison de la Reine. Les autres nominations ne se feront pas attendre. Lord Melbourne et ses collègues ont dû rester en possession de leurs offices jusqu'au 3 ou 4 septembre; quand le nouveau cabinet aura été au complet, un conseil aura été tenu à Claremont pour son installation.

— Lord Sydenham a donné sa démission de gouverneur général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. La reine a accepté cette démission, mais en même temps elle a conféré à lord Sydenham la grand'croix de l'ordre du Bain, comme un témoignage de satisfaction pour ses bons services. Lord Sydenham est remplacé par Sir Howard Douglass.

Chine.—Les journaux de Paris du 1er, contiennent la dépêche télégraphique suivante. Au départ du *Caledonia*, les correspondances de Chine n'étaient pas encore parvenues à Londres.

"Marseille, 31 août, huit heures du matin
"Malte, 27 août, deux heures du soir.
Le Consul de France à Malte à M. le ministre des affaires étrangères.

"Le *Great-Liverpool* est arrivé hier ici avec la valise de l'Inde, partie de Bombay, le 19 juillet.

"En Chine, à la date du 20 mai, tout était dans le même état; l'empereur était toujours décidé à résister, et il avait ordonné une nombreuse réunion de troupes, qui seront commandées par son frère en personne.

"L'amiral Parker et sir Pottinguer ont quitté Bombay pour la Chine, le 7 juillet, sur le steamer le *Sesostris.*"

On lit en outre dans la seconde édition du *Times* de Londres, le 3 septembre au soir:

"Le courrier de Marseille qui apporte les dépêches arrivées à ce port par la malle d'Orient, n'est pas encore arrivé; mais nous avons quelques nouvelles d'une date plus récente que tous les renseignemens authentiques venus de la Chine, et nous les donnons au public, quoiqu'elles n'aient sans doute pas l'importance et les développemens de celles que nous attendons." Ces nouvelles sont extraites des journaux du Cap de Bonne-Espérance qui les empruntent au *Register* de Canton du 20 avril; elles annoncent que les négociations durent toujours et que le commerce a recommencé. Charles Elliott, afin de ramener les esprits, a publié deux proclamations: l'une adressée aux sujets de Sa Majesté Britannique, les informe que le commissaire chinois lui donne l'assurance la plus formelle du sincère désir qu'il a d'arriver à un arrangement pacifique, l'autre adressée aux habitans de Canton, les rassure sur les dispositions et sur les armemens de l'Angleterre. Ces protestations tendent à rassurer les esprits.

FRANCE.

Paris 1er septembre.—Le ministère n'a pas changé dans les trois jours qui se sont écoulés depuis le départ du Great Western; mais le ministère a reçu une nouvelle qui a dû lui faire un singulier plaisir. Une dépêche télégraphique est venue lui annoncer ce matin que le conseil général de la Haute-Garonne qui siège à Toulouse, a reconnu à l'unanimité moins une voix la nécessité et la légalité du recensement et qu'il a approuvé à l'unanimité, moins deux voix, le mode d'exécution qui avait soulevé toutes les résistances de la municipalité. Cette décision a sans doute grande importance, mais pas plus que les autres décisions du même genre prises par les autres conseils généraux, elle ne lèvera les difficultés. La population, sur beaucoup de points de la France, est trop animée pour se défaire sur le champ de toutes ses antipathies et contre les opérations fiscales de quelque espèce qu'elles soient et contre le ministère qui n'a jamais eu le talent d'être populaire. L'adhésion des conseils généraux aux doctrines ministérielles est un embarras de moins, et voilà tout.

— Le *Courrier Français* annonce que le ministère n'est pas pressé de se retrouver en face des chambres auxquelles il aura de cruels comptes à rendre et qu'il ne les convoquera que le plus tard possible: c'est à dire dans les derniers jours de décembre.

— Outre les embarras de la situation intérieure, le ministère a encore à se débattre contre ceux de la situation extérieure qui ne permettent pas [illegible] diminuer. Les puissances se préoccupent toujours des forces considérables que garde sur pied le *système de la paix toujours et partout.* On lit à ce sujet dans la correspondance du *Courrier des Etats-Unis* du 1er septembre:

"On m'assure d'une manière très positive que les grandes puissances insistent plus fortement que jamais auprès de notre cabinet sur le désarmement, et que ces instances mettent le gouvernement dans un sérieux embarras. Non que le cabinet Soult Guizot veuille la guerre, mais il craint que, par la diminution des forces de terre et de mer, il ne s'attire dans le public la réputation d'être à la remorque de l'étranger; il craint en outre de ne pas pouvoir se passer, pour le maintien de l'ordre, des troupes actuellement sous les armes. Mais ces deux motifs ne seront que difficilement reconnus valables par les puissances étrangères. Elles pourraient bien, au contraire, lui répondre que, bien que mettant toute leur confiance dans le cabinet actuel, elles ne sont pas sûres de son existence, et que ses successeurs pourraient user de ces forces pour tenter de nouvelles conquêtes; en sorte qu'il est nécessaire de procéder au désarmement, à moins qu'on ne veuille contraindre l'Europe entière à rester sous les armes, uniquement parce qu'il plait à la France de garder cette position. De plus comme le cabinet actuel a formellement déclaré que les fortifications de Paris n'étaient construites qu'en vue de l'étranger, il ne doit pas sembler étonnant que les autres puissances réclament l'exécution du traité du 14 Décembre 1831, c'est-à-dire la démolition d'une partie des forteresses belges. Dans cet état de choses grand est l'embarras du cabinet. De là l'ordre qui a été donné de désarmer une partie de la flotte et d'accorder des congés à un grand nombre d'hommes faisant partie de l'armée de terre; mais toujours [illegible] de manière à faire entendre que le désarmement n'est que provisoire et qu'on y procède pour toute autre espèce de motifs."

Peut être faudrait-il rapprocher de ce paragraphe un autre renseignement qui se trouve dans la correspondance parisienne du même journal sous la date du 30 août.

"Nous croyons, dit le *Commerce*, savoir qu'une ordonnance royale est rédigée et même signée, pour introduire de notables réductions dans l'armée. Voici quelques-unes des principales dispositions de cette ordonnance.

On sait que l'armée de ligne est actuellement composée de cent régimens d'infanterie. Chaque régiment a trois bataillons de huit compagnies chacune, plus une compagnie hors rang. L'ordonnance qui doit paraître réduit les régimens d'infanterie à deux bataillons de six compagnies chacun, en y comprenant les compagnies d'élite. L'emploi de major sera supprimé; les officiers qui sont actuellement en possession de ce grade seront mis à la suite, et remplaceront les chefs de bataillon au fur et à mesure des vacances. Les lieutenans-colonels réuniront à leurs fonctions celles de majors. D'après cette réduction on mettra à la suite:

100 chefs de bataillon, 100 majors, 1200 capitaines, 1,200 lieutenans, 1,200 sous-lieutenans.—Total, 3 800.

L'ordonnance dont nous parlons contient beaucoup d'autres dispositions; nous nous abstiendrons pour le moment, de les faire connaître: Nous dirons seulement que la cavalerie subit aussi une forte réduction."

—L'escadre de l'amiral Hugon a quitté Toulon durant les derniers jours d'août; on avait assuré d'abord qu'elle se rendait dans le Levant pour y surveiller la flotte anglaise; mais il paraît qu'elle n'est sortie que pour reprendre ses exercices.

—Le projet d'union douanière entre la Belgique et la France est, pour le moment abandonné. Les intrigues anglaises et prussiennes ont soulevé, dans certaines parties de la Belgique, une opposition aveugle à ce grand projet, et les deux gouvernemens vont se contenter de contracter un traité de commerce très étendu, en attendant que l'avenir permette de faire mieux.

ALGER.—Rarement les journaux et les correspondances ont parlé d'une manière aussi avantageuse de la situation de la colonie. Les derniers succès obtenus, la soumission successive des tribus qui naguères combattaient sous les drapeaux d'Abd-el-Kader ont singulièrement relevé les espérances de ceux qui rêvent un avenir pour l'Afrique Française. Le général Bugeaud montre une habileté réelle et l'activité la plus louable; il vient de prendre une mesure qui révèle une haute intelligence de sa position et qui aura l'effet le plus salutaire. La plupart des tribus qui sont encore en armes dans la province d'Oran, sont cependant, comme on le sait, fatiguées de la guerre et ne sont arrêtées dans leur désir de se soumettre que par le sentiment religieux, si fort chez les Arabes, et ne veulent pas d'un chef chrétien.

Le général Bugeaud, instruit de ces dispositions a songé à leur présenter un chef musulman: il a cherché parmi les différens beys celui qui possède le plus de popularité, et il l'a solennellement proclamé Bey de Mascara et Mostaganem. Cette démarche décisive a produit sur le champ une excellente impression, et tout porte à croire que la soumission de toutes les tribus qui hésitent encore, ne se fera plus attendre. Il est probable qu'un pareil événement agira puissamment sur les tribus répandues sur les autres points de la colonie. Voici du reste sur la position des affaires en Algérie un excellent résumé que nous trouvons dans la correspondance du Courrier des Etats-Unis:

Tout se prépare en Afrique pour une campagne d'automne. Le but de l'expédition que prépare M. Bugeaud est encore une fois la ville de Mascara. Il espère y décider et y recevoir la soumission des tribus que doit entraîner l'exemple [illegible] les Mohjehers. En outre, d'après ce que rapportent les correspondances d'Alger et d'Oran, le gouverneur-général aurait l'intention de faire ensemencer les environs de la ville dont la garnison serait appelée à protéger ces premiers essais de culture.

Les affaires de l'Algérie prennent une tournure très favorable. La campagne qui vient de finir a mis aux abois Abd-el-Kader et ses Arabes, et l'émotion qu'elle a produite sur les tribus ne sera pas encore calmée lorsque nos colonnes se remettront en marche. D'après nos dernières lettres de la colonie, nous pouvons établir en peu de mots la situation actuelle de ce pays.

Dans la province d'Oran on voit chanceler la fidélité et le dévouement des Arabes à leur jeune chef; des tribus se rangent [illegible]; l'émir appelait en vain les guerriers aux armes, et le marabout Tedjini fait dans le sud [illegible] à nos tentatives. Encore un grand effort, et cette province échappe à Abd-el-Kader, et se range sous les ordres du coulougli que le général Bugeaud lui a habilement donné pour chef.

Dans les provinces d'Alger et de Titteri, on remarque une semblable réaction. Les Adjoutes sont sur le point de demander la paix; ces farouches Arabes ont vécu trop près de la civilisation pour se défendre longtemps contre son entraînement. La tribu des [illegible] s'est ralliée; d'autres suivront son exemple. Et l'on annonce que des offres ont été faites à l'ancien bey de Miliana, et qu'on a l'espoir de l'attirer à nous. Ce cheik exerce une grande influence sur les tribus de la rive droite du Chélif, et sa soumission serait [illegible].

Tout marche bien dans la province de Constantine, les Arabes et les Kabyles subissent notre domination sans murmurer, et la plupart d'entre eux paient un impôt.

Enfin, la colonisation a fait quelque progrès, grâce à l'arrivée des colons de France, d'Espagne, de Malte, et l'on s'occupe de la création de grands établissemens agricoles dans la Metidja.

L'effectif des malades n'a pas encore atteint celui des années précédentes, et cependant l'armée est plus nombreuse; il faut en chercher la cause dans les sages précautions que le général Bugeaud a fait introduire dans le casernement et les hôpitaux, et [illegible] paternelle avec laquelle il s'occupe du bien être des soldats.

Les lettres d'Alger et d'Oran annoncent que les troupes [illegible] et des résultats que leurs efforts auront obtenus. Vous avez dû voir avec quel zèle nous nous [illegible] de vous informer de tous les événemens dont la colonie est le théâtre."

Nouvelles diverses.—Le voyage de M. Thiers en Allemagne est l'objet de bien des commentaires. Je suis à même de vous dire quel en est le but réel et secret.

M. Thiers a voulu à toute force revoir M. de Werther à Berlin, le nouveau roi de Prusse et M. de Metternich. C'est directement qu'il veut leur expliquer sa politique et se rendre plus acceptable dans le cas où M. Guizot et la coalition Dupin ne [illegible] pas devant la nouvelle session des Chambres. Quant à M. de Werther, M. Thiers s'est flatté de [illegible] facilement cet homme d'état, [illegible]. Quant au roi de Prusse, M. Thiers [illegible] à Sans-Souci, [illegible] exactes sur [illegible] le souverain. Quant, enfin, à M. de Metternich [illegible] directement avec lui [illegible] M. Thiers, seul, serait capable de contenir la France. M. Thiers doit surtout aussi expliquer à l'Autriche [illegible] qu'elle n'a rien à craindre de la fortification de Paris, et ceci est une des principales causes de ses visites. Il doit prouver que ces fortifications doivent être une nouvelle garantie de force intérieure au trône de Louis Philippe. Au sujet de ces entrevues secrètes, M. Thiers est autorisé à s'appuyer sur quelques [illegible] de Louis-Philippe même, [illegible] répéter partout. [illegible]

(Courrier des Etats-Unis.)

—Les journaux de la cour reproduisent chaque jour avec épanouissement les sublimes harangues que la gent courtisanesque décoche à M. le duc d'Aumale, dans son voyage à travers les populations empressées. M. de Lamartine, *au nom de l'égalité*, (l'on ne s'en douterait pas) a adressé [illegible] M. de Lacretelle, membre de l'Académie française, [illegible] Chateaubriand, après Bossuet, c'est [illegible] quantité de [illegible] voudrions bien savoir ce [illegible] discours que peut contenir [illegible] de la dynastie d'Orléans." (Idem.)

—M. Welles, célèbre banquier américain qui habitait Paris, vient de mourir.

ORIENT.

Egypte et Turquie.—Chaque jour les événemens viennent détruire l'oeuvre de la conférence de Londres; chaque jour vient rendre à Méhémet-Ali [illegible] fidèle vassal reçoit de son suzerain l'ordre de réprimer la révolte qui éclatent en Syrie malgré la présence des troupes anglaises et d'administrer provisoirement cette province. Que vous semble d'un pareil acte? Méhémet Ali auquel on a enlevé la Syrie à coup de canon, la reprend à titre de gouverneur provisoire de la main même qui l'en a fait déposséder!

"Nous pensons, dit la correspondance du *Courrier des Etats-Unis*, que les derniers événemens du Levant n'ont pas assez fixé l'attention. Elles étaient graves cependant, et montrent bien qu'on s'est trompé. Les Anglais se conduisent comme s'ils étaient souverains de la Syrie; leur drapeau flotte sur tous les points [illegible] du littoral; ils ont des garnisons [illegible] et ont même construit des casernes dans l'intérieur. [illegible] tan, qui voudrait les chasser de cette province, et qui n'ose le faire ouvertement, a trouvé un prétexte plausible; il a déclaré que le Liban était en insurrection permanente, il chargeait son *fidèle* vassal, Méhémet-Ali, d'apaiser ces révoltes, et d'administrer temporairement la Syrie. Or les Anglais intriguent à Constantinople pour faire révoquer cette décision, et se tiennent prêts à empêcher toute intervention de la part du vice-roi; les vaisseaux qu'ils ont envoyés devant Alexandrie iraient même défendre Acre et Beyrouth contre les tentatives que ferait le pacha pour en prendre possession au nom de la Porte. Mais s'il faut en croire les derniers avis, pendant que le vice-roi amuse le consul Napier, un corps d'armée entre en Syrie par le désert, sans attendre le bon plaisir de l'Angleterre."

— La *Gazette d'Augsbourg* qui d'ordinaire a de bons renseignemens, affirme que Méhémet Ali a offert au sultan de se démettre du Pachalick d'Egypte en faveur de son fils Ibrahim, à la condition d'être nommé Grand-visir. Investi de cette place qui est la première de l'empire, le vieux pacha promettrait de régénérer l'empire. Cette proposition, à ce qu'il paraît, a été débattue dans une conférence à laquelle assistaient les représentans des grandes puissances et n'a été repoussée que d'après leur avis.

Candie.—Les lettres particulières d'Athènes sont loin de présenter la soumission de l'île de Candie comme aussi complètement effectuée que le disent les bulletins turcs parvenus à Paris. Il est vrai que ces bulletins eux-mêmes avouent l'existence de quelques bandes réfugiées dans les montagnes; mais, d'après eux, ces bandes ne seraient pas assez fortes pour tenir tête aux troupes turques, ni causer pour les inquiéter quelque peu sérieusement. La correspondance dont il s'agit n'en parle pas avec le même mépris, et semble croire que l'insurrection résistera longtemps encore aux mesures de répression dirigées contre elle par Tahir et Mustapha Pacha.

Grèce.—Le ministère Mavrocordato qui est, on le sait, essentiellement national, ne peut pas s'entendre avec le roi Otton; il met, à ce qu'il paraît beaucoup de fermeté dans ses relations avec ce prince et lui offre sa démission lorsqu'il n'en peut rien obtenir. Otton a déjà dû céder; mais il le fait de mauvaise grâce. Une pareille situation ne saurait durer.

—M. Piscatory est revenu à Athènes après un séjour de vingt quatre heures à Constantinople. On prétend que les comités insurrectionnels formés en Grèce se sont dissous.

ESPAGNE.

Ce n'est pas seulement en France que les exigences du fisc font naître des désordres; il y a eu le 18 août à Séville une velléité de révolte causée par les visites des contrôleurs de l'administration des finances espagnoles. Des groupes se sont formés pour leur résister et les ont obligé à prendre la fuite. Là s'est borné cette petite émeute; mais des réclamations très énergiques ont été adressées à l'intendant par les plus respectables négocians de la ville qui se sont plaints du préjudice que les mesures fiscales apportent au commerce.

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne sous la date du 18 août:

"Un grand scandale a eu lieu samedi dernier à la chambre des députés, à l'occasion d'une discussion très vive qui s'engagea entre le ministre de la justice et M. Ferrer, et dans laquelle le premier avait appelé M. Ferrer rédacteur du *Constitucionnal.* M. Seabra demanda au président de [illegible] la chambre, qui doit savoir, dit-il, que dans la chambre [illegible] que des députés et non des journalistes. Plusieurs cris à l'ordre! à l'ordre! se font entendre dans la [illegible] entièrement la séance. Toute la capitale est affligée de cet événement.

[illegible]

MONTEVIDEO.

[illegible]

COMMERCIAL.

[illegible]

LIVERPOOL, [illegible] septembre.

[illegible]

MARCHÉ AUX GRAINS.—[illegible]

TABAC.—[illegible]

Décédée hier à une heure [illegible] LOISE HUARD, épouse de [illegible]. Les amis et connaissances [illegible] sont priés d'assister à son enterrement [illegible].

LA NOUVELLE LOI SUR LES DROITS ET DRAWBACKS,

IMPRIMÉE sur un côté d'une feuille de papier à lettre, à la librairie de A. Morel, rue Royale, et à celle de [illegible] (ci-devant Fremaux) rue de Chartres. Prix un escalin.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue de Camp. 8 sept

PAR LE REGISTER.

[illegible]

VENTES PAR LE SHERIF.

[illegible]

PAR L. MARSHALL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.

[illegible]